



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BASS / pôle handicap
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2017-199
06/03/2017

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Création d'un réseau de correspondants interne au MAAF dénommés - Ambassadeurs handicap et compétences - qui auront comme mission de sensibiliser leur proche communauté de travail sur les préjugés liés aux situations de handicap.
Première journée de formation : 11 avril 2017
Date limite des inscriptions : 23 mars 2017

Destinataires d'exécution

Administration centrale
DRAAF / DAAF
DDT(M) / DD(CS)PP
Etablissements publics d'enseignement technique et supérieur du MAAF

Résumé : Les ambassadeurs handicap et compétences sont placés auprès des structures. Leurs principales missions consistent à :

- renforcer, par l'animation et la mise en œuvre de jeux de rôle auprès des agents, les actions de communication engagées par le ministère dans le cadre de la campagne de communication 2017-2018,
- favoriser l'accueil et l'orientation des agents en situation de handicap vers les interlocuteurs spécialisés qui ont en charge la gestion du handicap,
- relayer les informations des interlocuteurs du handicap régionaux et nationaux.

Le ministère chargé de l'Agriculture met en place un réseau pilote d'une quarantaine d'ambassadeurs "handicap et compétences" volontaires au sein de ses services et établissements. Ce réseau pilote vise à sensibiliser la communauté de travail sur les préjugés liés aux situations de handicap. L'envergure et les missions de ce réseau pourront être ajustées à l'issue d'une année de fonctionnement.

Cette note est destinée à recueillir les candidatures des ambassadeurs "handicap et compétences".

1 / Missions des ambassadeurs « handicap et compétences »

Les ambassadeurs sont placés auprès des structures et des acteurs existants qui ont en charge la gestion métier du handicap au sein de leur service que sont les secrétariats généraux en DRAAF/DAAF, les directeurs-adjoints des établissements scolaires, la médecine de prévention, les services des ressources humaines, les réseaux des assistants des services sociaux, ...

Les principales missions des ambassadeurs « handicap et compétences » sont :

- de renforcer, par l'animation et la mise en œuvre de jeux de rôle auprès des agents, les actions de communication engagées par le ministère dans le cadre de la campagne de communication 2017-2018,
- de favoriser l'accueil et l'orientation des agents en situation de handicap vers les interlocuteurs spécialisés qui ont en charge la gestion du handicap : gestionnaires RH de proximité, correspondants handicap régionaux, médecins de prévention, services des ressources humaines, assistants des services sociaux, conseillers et/ou assistants de prévention ...,
- d'être un relais d'information des interlocuteurs du handicap (locaux, régionaux, nationaux).

Les ambassadeurs « handicap et compétences » interviennent, sauf accords particuliers, uniquement dans leur structure. Leurs activités d'ambassadeur, dont la durée peut être évaluée à une moyenne d'une journée par mois, s'exercent en complément de leurs missions habituelles ; il ne s'agit pas d'une mission principale. Au stade de l'expérimentation, il n'est pas prévu de lettre de mission individuelle définissant un temps dédié à cette activité. De même, aucune compensation en ETP n'est prévue pour les établissements et services en compensation du temps passé par leur ambassadeur « handicap et compétences ».

2 / Qui peut devenir ambassadeur « handicap et compétences » ?

Tout agent du ministère, travaillant en administration centrale, en service déconcentré ou dans les établissements d'enseignement agricole, technique et supérieur, sensible à la problématique de l'inclusion des travailleurs handicapés dans la communauté de travail peut devenir ambassadeur « handicap et compétences », quelle que soit sa fonction.

Pour assumer ce rôle dans de bonnes conditions, il est toutefois préférable de disposer d'une aisance relationnelle et du goût pour la communication et l'animation. Des qualités d'écoute et de discrétion sont également nécessaires.

3 / Modalités de recrutement des ambassadeurs « handicap et compétences »

- **Comment candidater**
Les agents souhaitant postuler à cette mission renseignent la fiche de candidature proposée en annexe n°1. La demande est ensuite transmise au chef de service ou d'établissement qui la transmettra, avec un avis motivé, au correspondant handicap régional (secrétaire général de la DRAAF).
- **Nombre et répartition des ambassadeurs « handicap et compétences » par Région**
Une répartition basée sur 1 à 4 ambassadeurs par région est proposée en annexe n°2
- **Identification des demandeurs**
Le choix des ambassadeurs « handicap et compétences » est du ressort des correspondants handicap régionaux sur avis du chef de la structure de l'agent volontaire.
- **Notification d'un avis favorable ou défavorable**
Les demandeurs sont avertis par courrier signé du chef du bureau de l'action sanitaire et sociale de la suite favorable ou défavorable donnée à leur candidature.

- **Calendrier**

La date limite de réception des candidatures par le BASS est fixée au jeudi 23 mars 2017.

4 / Mise en œuvre de la campagne de communication : déploiement des supports de communication et organisation d'animations

Outre leur rôle d'accueil et d'orientation, les ambassadeurs « handicap et compétences » portent la campagne de communication « Situation de handicap : fiez-vous aux compétences ! » auprès des agents de leur communauté de travail.

Ils déploient dans leurs structures, en collaboration avec le chargé de communication lorsque cela est possible, les supports de communication que sont les affiches, les cartes postales, les films.

Enfin, les ambassadeurs « handicap et compétences » mettent en œuvre des animations auprès de leurs collaborateurs sous l'impulsion de leurs chefs de services.

Pour ce faire, une journée dédiée au handicap, en dehors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, sera organisée dans chaque structure afin de conduire une ou plusieurs animations.

Les premières animations pourront être conduites par un binôme d'ambassadeurs et seront assistées par un membre de l'agence spécialisée dans le handicap et la communication qui a été retenue pour accompagner le ministère dans le cadre de cette campagne.

5 / Formation des ambassadeurs « handicap et compétences »

Les ambassadeurs « handicap et compétences » bénéficient d'une formation en amont, visant à leur offrir les connaissances élémentaires sur le sujet du handicap et à les sensibiliser aux bonnes pratiques de la communication dans ce domaine, et d'une formation aux outils d'animation de la campagne, outils qu'ils seront appelés à mettre en œuvre dans leurs services ou structures.

L'agence spécialisée dans le handicap et la communication, dispensera une formation spécifique de 2 jours à l'ensemble des membres du réseau. La première session sera organisée le 11 avril 2017. Une journée complémentaire en octobre pour les retours d'expérience et un échange entre pairs permettra d'ajuster les animations et les besoins de communication.

La formation répond aux trois objectifs suivants :

- **Sensibilisation générale sur le handicap au travers de sessions plénières et de jeux de rôles.** Il s'agit d'apporter les connaissances élémentaires sur le handicap et la politique ministérielle en la matière afin de pouvoir parler du sujet en le maîtrisant.
- **Appropriation de la mission d'accueil et d'orientation.** Il s'agit d'expliquer ce qui est attendu des ambassadeurs « handicap et compétences », de permettre l'appropriation des bons comportements à adopter et de connaître des rouages de l'organisation et des interlocuteurs sur le handicap au MAAF.
- **Formation au plan de communication « Situation de handicap : fiez-vous aux compétences ! »**

Un plan d'action et des outils, notamment des jeux de rôle, sont mis à disposition des ambassadeurs « handicap et compétences » pour les aider à remplir leurs rôles, en lien avec le réseau des chargés de communication des DRAAF et de centrale.

Les principaux outils sont constitués de :

- l'ensemble des supports mis en place dans le cadre de la campagne de communication 2016-2017 : affiches, cartes postales, films...,
- le guide du handicap interne existant,
- le kit jeu de rôle qui aura été expérimenté en formation,
- le guide d'accueil à l'usage des collègues d'un agent handicapé,
- le webzine trimestriel sous format PDF.

6/ Animation et réponses aux questions que se poseront les ambassadeurs « handicap et compétences ».

Durant l'année d'expérimentation, afin de permettre un retour d'information et d'organiser l'assistance des ambassadeurs, un forum de discussion sera ouvert aux ambassadeurs « handicap et compétence » et aux correspondants handicap. Ils pourront y poster leurs questions et leurs réponses.

Des témoignages pourront également y être postés pour une mise en partage et, avec l'ensemble des questions recueillies pour information par le BASS et la DICOM, transmis à l'agence. Ils pourront constituer une base d'information nécessaire à l'organisation de la journée consacrée au retour d'expérience.

Enfin, ce forum sera le vecteur d'information du BASS et de la DICOM vers les ambassadeurs et les correspondants handicap.

7/ Pilotage du réseau des ambassadeurs « handicap et compétences »

Durant la phase d'expérimentation, le correspondant handicap pilotera le réseau des ambassadeurs « handicap et compétences » mais à terme, avec le déploiement du réseau dans chaque structure du MAAF, le pilotage sera assuré par les correspondants handicap régionaux.

**L'Adjoint au chef de service
des ressources humaines**

Bertrand MULLARTZ



Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt

Bureau de l'action sanitaire et sociales

Pôle handicap

Annexe 1 :

Candidature à la mission d'ambassadeur « handicap et compétences »

1. Remplir cette demande de candidature,
2. la faire viser par votre supérieur hiérarchique,
3. **l'adresser au correspondant handicap régional** qui, après visa, la transmettra par télécopie ou courrier postal au correspondant handicap national : christophe.conan@agriculture.gouv.fr ou MAAF / SRH – SDDPRS – pôle handicap du BASS / 78 rue de Varenne / 75349 Paris 07 SP.

Cette demande vaut engagement de votre part

Rappel des principales missions des ambassadeurs « handicap et compétences »:

- renforcer, par l'animation et la mise en œuvre de jeux de rôle auprès des agents, les actions de communication engagées par le ministère dans le cadre de la campagne de communication 2017-2018,
- favoriser l'accueil et l'orientation des agents en situation de handicap vers les interlocuteurs spécialisés qui ont en charge la gestion du handicap : gestionnaires RH de proximité, correspondants handicap régionaux, médecins de prévention, services des ressources humaines, assistants des services sociaux, conseillers et/ou assistants de prévention ...,
- être un relais d'information des interlocuteurs du handicap (locaux, régionaux, nationaux).

> Identification du candidat

Nom :	Prénom :
Grade :	Direction :
Tél :	Service :
Mél :	Adresse administrative :
Descriptif de votre fonction actuelle :	

En quelques lignes décrivez vos motivations pour occuper la mission d'ambassadeur « handicap et compétences » :

Avis motivé du directeur ou chef de service de la structure (avec date et signature):

Avis motivé du correspondant handicap régional (avec date et signature):

Décision de la cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) :



Situation de handicap Fiez-vous aux compétences !



Mission handicap du ministère chargé de l'agriculture

Objectifs des candidatures d'ambassadeur « handicap et compétences » à mobiliser au niveau régional. Le recueil des candidatures est placé sous la responsabilité des correspondant handicap régionaux.

Région	Correspondant handicap régional	Nombre de candidatures attendues
Auvergne - Rhône-Alpes	SG de la DRAAF / Lempdes	2 à 4
Bourgogne-Franche-Comté	SG de la DRAAF / Dijon	2 à 4
Bretagne	SG de la DRAAF / Rennes	1 à 3
Centre-Val de Loire	SG de la DRAAF / Orléans	2 à 4
Corse	SG de la DRAAF / Ajaccio	1 à 3
Grand-Est	SG de la DRAAF / Châlon-en-Champagne	2 à 4
Hauts-de-France	SG de la DRAAF / Amiens	1 à 3
Île-de-France (hors AC)	SG de la DRAAF / Cachan	2 à 4
Île-de-France (administration centrale)	SRH / BASS	Volontaires parmi le réseau des assistants de prévention
Normandie	SG de la DRAAF / Caen	1 à 3
Nouvelle-Aquitaine	SG de la DRAAF / Limoges	2 à 4
Occitanie	SG de la DRAAF / Toulouse	2 à 4
Pays-de-la-Loire	SG de la DRAAF / Nantes	1 à 3
Provence-Alpes-Côte d'azur	SG de la DRAAF / Marseille	2 à 4
Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte		1